

Vendredi 25 mai 2018 - Tir des Compagnes et des Compagnons



ATTENTION

La formule a changé !

En effet, le Cdt Bruno VANDERVELDEN, membre du Comité du Cercle, nous a fait remarquer que l'appellation « tir des dames » était erronée et discriminatoire.

Il a raison ; si le militaire de réserve est un homme... c'est sa compagne qui pourra tirer et si le militaire de réserve est une femme... c'est son compagnon qui pourra tirer !

Pour les militaires de réserve, homme ou femme, il y a un tir annuel prévu : le tir de police

Donc, à partir de maintenant, nous nommerons le tir du mois de mai : *LE TIR DES COMPAGNES ET DES COMPAGNONS*

Pour vous, nous mettons sur pied un tir au pistolet/révolver .22 et un tir à la carabine (plombs)

Où ? :

Club de Tir de la Police liégeoise, sis à Liège, rue Fond des Tawes 49, soit face au n° 102 (pour les GPS).



Ce que nous fournissons :

- Armes et munitions – *pas d'armes personnelles.*
- Les moniteurs – *pas de présence d'accompagnant sur le pas de tir.*
- Une assurance « risques de tir ».
- La location du Stand de Tir.

Ce que nous offrons :

- Une boisson au choix par participante ou accompagnant (ticket remis à l'entrée).
- 10 coups d'apprentissage (avec moniteur de tir).
- 10 coups de tir avec résultats enregistrés.
- 10 coups pour la partie éliminatoire du concours de tir.

Tenue : adaptée au tir.

Inscriptions : Nous sommes obligés de limiter l'accès à la séance de tir à **21 personnes** (sécurité – temps imparti)

Chaque tireuse/tireur voudra bien m'envoyer un mail d'inscription à henniquiauserge@hotmail.com et je répondrai dans les plus brefs délais pour vous prévenir si votre inscription est reprise ou non dans les **21 premières places**

Si ma réponse est positive alors le ***paiement de 10 € par personne*** sur le compte IBAN : BE73 0000 3936 8660 ***vaudra inscription***

Communication : Tir du 25/05/2018 + Nom de la personne qui tire + nom du membres du Cercle responsable.

Merci d'arriver à l'heure : **17 Hr 30** ; comme le souligne si bien notre moniteur avec son franc-parler habituel : « *une arrivée tardive désorganise tout le bazar !* »

Les installations d'accueil sont ouvertes à tous ainsi que le bar, interdiction de consommer des boissons alcoolisées pour les tireuses/tireurs avant d'avoir accès au pas de tir.

Fin des activités : au plus tard 20 Hr 30.

Nous sommes, maintenant, obligés d'établir une fiche de tireuse/tireur d'un jour. Elle sera remplie à l'entrée des installations de tir

